

Compte rendu de la réunion du 31 octobre 2025

Membres présents

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Jacky HERVOUET, Ludovic LEBLANC, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES, Thierry GILBERT, Michel SZELAG

Membres absents excusés

Christine DELATOUR, Jean-Luc GARCIA
José VIÉ, président du comité départemental UFOLEP
Dominique MORISSET (représentant du comité directeur)

Régularisations financières inscrites sur les provisions sur frais 2025-2026		
Appoigny	+ 1 €	Remboursement trop versé sur frais d'inscription des équipes
Charny	+ 30 €	Remboursement participation aux frais d'arbitre après retrait 2ème équipe
Piedalloues-Stade Auxerrois	- 2 €	Somme manquante sur frais d'inscription des équipes
Les Bréandes	- 7 €	Dépassement de la provision sur frais saison précédente
Gâtinais en Bourgogne	- 3 €	Dépassement de la provision sur frais saison précédente
Villeneuve-sur-Yonne	+ 1 €	Remboursement trop perçu de la provision sur frais saison précédente

Point sur le championnat

Les équipes de Charny 2 et des Bréandes 2 se sont désengagées du championnat
L'équipe de Fontaine-la-Gaillarde s'est engagée après le début du championnat et a intégré le groupe D

1ère journée de championnat du 28/09/25	
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Val-de-Mercy
Feuille de match incomplète pour cette 1ère journée de championnat, l'amende de 5 € ne sera exceptionnellement pas appliquée	Saint-Julien-du-Sault (manque signature du capitaine) Espoir Club Auxerre (manque signature du capitaine) Migennes (manque signature du capitaine) Monéteau (manque signature du capitaine)

Licence sans photo (amende de 5 €)	Reda EL ALLALI, Achour KHITER, Mouhsine ERREHYMY (SC Sénonais)
Retrait d'engagement après établissement du calendrier (encaissement chèque de provision sur frais de 80 €)	Charny 2 et Les Bréandes 2

2ème journée de championnat du 05/10/25

Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Val-de-Mercy et Gâtinais en Bourgogne
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Diges-Pourrain et Rosoy (feuillet blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Chemilly-sur-Yonne (manque nom du responsable d'équipe) Charmoy (manque nom du capitaine)
Non présentation de licence (amende de 5 €)	Jémil HUYUK (Charmoy)

3ème journée de championnat du 12/10/25

Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Saint-Valérien
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Villeblevin (manque tous les n° de maillots) Toucy (manque nom du responsable d'équipe)
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	Chemilly-sur-Yonne et La Selle-sur-le-Bied

4ème journée de championnat du 19/10/25

Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Saint-Julien-du-Sault (manque le nom du capitaine)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Abdelhakim RAÏSSI (Saint-Valérien)

Journée de rattrapage du 26/10/25

Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Villeblevin
Carton jaune (amende de 5 €)	Matthieu ISKOUNEN et Quentin MOGICA (Villeblevin)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Val-de-Mercy (feuillet blanc)

Tirage de la coupe de l'Yonne

La commission a accordé le droit aux clubs sans arbitre d'inscrire une équipe, **à titre exceptionnel pour cette saison**. Ce sont donc 32 équipes au total qui se sont inscrites et qui ont été réparties en 2 zones géographiques (16 équipes dans la zone nord et 16 dans la zone sud).

Constitution, par tirage au sort, de 4 groupes de 4 dans chaque zone, afin de disputer des matches de poule (voir tableaux sur le site, rubrique « coupe de l'Yonne »). A l'issue de ces matches, il sera mis fin aux zones géographiques : 8 équipes seront qualifiées en coupe challenge (les 1ères de chaque groupe zones nord et sud) et 8 équipes en coupe consolante (les 2èmes de chaque groupe zones nord et sud) pour jouer les 1/4 de finales le 19 avril 2026.

Les ex aequos seront départagés successivement par le nombre de points, le golavérage particulier, le golavérage général, la meilleure attaque, la meilleure défense, le nombre de cartons rouges puis de cartons jaunes reçus depuis le début de saison (championnat et coupe), le montant des amendes (voir règlement spécifique à la coupe sur le site).

Point sur la session de formation des arbitres

Une session de formation d'arbitres départementaux, régionaux et fédéraux a eu lieu le samedi 25 octobre 2025. Les 10 candidats, dont la liste suit, ont réussi leur examen théorique, il reste à venir leur supervision sur le terrain :

Date formation	Type formation	Nom du stagiaire	Club	Montant à prélever au club sur l'avance sur frais
25 octobre 2025	Arbitre fédéral	Ludovic LEBLANC	Gâtinais en Bourgogne	12 €
		Antonio FONTES	Avenir Martinot	12 €
	Arbitre régional	Anna FERNANDES	Villeroy	12 €
		Jacky HERVOUET	Piedalloues	12 €
	Arbitre départemental	Maxime LURIER	Appoigny	24 €
		Thibault BRUNET	Appoigny	
		Antoine BROYON	Lindry	12 €
		Matheo VERGER	Villeblevin	12 €
		David MEUZERET	Charmoy	12 €
		Benjamin DELESSART	Monéteau	12 €

Reports de matches

11 novembre 2025

Saint-Julien-du-Sault / Piedalloues Stade 1
Gâtinais-en-Bourgogne / Chemilly-sur-Yonne
Appoigny 1 / Chéroy
Piedalloues Stade 2 / Beine
Appoigny 2 / Monéteau
Val-de-Mercy / Arces-Dilo
Toucy / Fontaine-la-Gaillarde

21 décembre 2025

Diges-Pourrain / Piedalloues Stade 1
Rosoy / Appoigny 1
Piedalloues Stade 2 / Senan
Appoigny 2 / Chablis
Fontaine-la-Gaillarde / Villeneuve-sur-Yonne

4 janvier 2026

Arces-Dilo / Fontaine-la-Gaillarde

11 janvier 2026

Appoigny 3 / Fontaine-la-Gaillarde

15 février 2026

Monéteau / Piedalloues Stade 2

22 mars 2026

Diges-Pourrain / Laroche
Espoir Club Auxerre / Gron Véron
Monéteau / Beine

3 mai 2026

Gron Véron / Espoir Club Auxerre

Questions diverses

➤ Cette saison, un seul tournoi en salle le 18 janvier 2026 sera organisé à Migennes avec un maximum de 12 équipes (une seule par club). La compétition se déroulera toute la journée sans pause méridienne. Les modalités d'organisation et d'inscription seront précisées sur le prochain compte-rendu de novembre.

➤ Pour faciliter l'appel de licence, les dirigeants de clubs sont priés de ne présenter que les licences des joueurs inscrits sur la feuille de match.

➤ Pour simplifier les échanges entre la commission et les clubs, il serait souhaitable que ces derniers créent, pour la prochaine saison, une adresse gmail spécifique (ex : laroche.ufolep@gmail.com). Ce sujet sera abordé à la réunion de fin de saison.

➤ Le club de Lindry a fait acte de candidature pour l'organisation des finales de la coupe de l'Yonne le 14 juin 2026. Cette candidature est validée par les membres de la commission.

➤ La commission fait appel à candidatures pour accueillir les clubs pour la réunion annuelle du vendredi 26 juin 2026.

➤ L'UFOLEP nationale a rappelé dans un message envoyé aux associations la règle du droit à l'image dans le sport et le mouvement associatif. L'article 9 du Code civil précise que toute personne a un droit exclusif sur son image, même dans un cadre public. La CTD souligne que le non-respect de ce droit peut entraîner des sanctions.

Date de la prochaine réunion vendredi 21 novembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU